



Date limite : 6 septembre 2019 – 16 h
Clientèle visée : Municipalités
Objectif : Réalisation d'une activité favorisant l'identification, la préservation et la mise en valeur du patrimoine
Budget de réalisation : 2 125\$

En résumé

Contexte

Dans le but de favoriser l'appropriation du patrimoine et de l'histoire du territoire par ses citoyens, la MRC des Laurentides invite les municipalités sur son territoire à mettre en valeur leur patrimoine, auprès de leur population et de celle environnante.

Deux municipalités seront sélectionnées pour la réalisation de leur activité culturelle en lien avec la description du projet.

Description du projet

Au cours de la période de septembre à décembre 2019, les municipalités sélectionnées auront pour mandat de coordonner la réalisation d'une activité favorisant l'identification, la préservation et la mise en valeur du patrimoine local et régional. Cette activité permettra aux citoyens, à travers une activité culturelle menée par un artiste ou organisme culturel de la région, de connaître davantage ce patrimoine, de vivre l'histoire de leur municipalité et de s'approprier celle-ci.

Objectifs

Dans le but de valoriser l'art et la culture par la participation citoyenne, ce projet est un exercice de médiation culturelle active mettant en commun l'administration municipale et les compétences des artistes ou organismes culturels.

Critères de sélection applicables

- Professionnalisme de l'artiste ou de l'organisme culturel engagé, résidant/ayant son siège social et pratiquant sur le territoire de la MRC depuis au moins un an ;
- Qualité et description claire du projet proposé (voir description de la *proposition du projet* dans la section « dépôt de candidature »);
- Correspondance entre l'activité de médiation culturelle active et l'objectif de l'appropriation citoyenne du patrimoine;
- Originalité dans l'approche de participation citoyenne.

Budget de réalisation

Le budget octroyé par la MRC est de 2 125\$ par projet. Il est à la discrétion de la municipalité de bonifier l'activité culturelle liée à ce projet par un investissement budgétaire supplémentaire.

Dépôt de candidature

Fournir par courriel à l'attention de l'agente de développement culturel, un dossier complet au plus tard le **6 septembre 2019 — 16 h.**

Pour la proposition de projet, veuillez fournir (maximum 3 pages) :

- Une description du projet proposé, incluant le matériel et la logistique prévus;
- Une description générale du résultat final attendu ;
- Une description de la participation active citoyenne;
- Une proposition d'échéancier de réalisation (sommaire);
- Un montage budgétaire sommaire;
- Tout autre aspect qui pourra nous permettre d'évaluer le dossier selon les critères de sélection précités.

Processus de sélection

Tous les projets seront étudiés et évalués par le comité de politique culturelle de la MRC selon les critères de sélections précités. Les projets recommandés par le comité seront déposés au conseil des maires de la MRC pour décision. Toutes les municipalités qui auront soumis une proposition recevront une réponse (positive ou négative) dans les deux semaines suivant la décision du conseil des maires.

Description du rôle de l'artiste ou de l'organisme culturel

Ce projet est un exercice de médiation active culturelle mettant en commun l'administration municipale et les compétences des artistes.

La participation citoyenne est un processus qui passe par l'accompagnement et l'intégration des citoyens à un ou plusieurs volets de sa création. C'est à l'artiste, ou l'organisme culturel, de trouver des manières de faire participer les citoyens, de les rejoindre, de les mobiliser dans l'activité de médiation culturelle, afin de bonifier son apport artistique.

Le rôle de la municipalité

- Engager l'artiste ou l'organisme culturel pour la réalisation spécifique du projet;
- S'assurer du professionnalisme de l'artiste ou de l'organisme culturel engagé;

- Stimuler/organiser la participation des citoyens et assurer une promotion du projet dans la communauté;
- Être présent et faire un suivi tout au cours de la préparation et de la réalisation du projet;
- Coordonner les aspects administratifs du projet;
- Effectuer un bilan de projet et un bilan financier sommaires à la conclusion du projet.

Le rôle de l'artiste engagé par la municipalité

- S'entendre et collaborer avec la municipalité pour l'activité créée visant la promotion du patrimoine;
- Intégrer une forme de participation citoyenne à la création de l'œuvre.

Le rôle de la MRC

- Rédiger et faire signer les ententes relatives au projet;
- Coordonner les grandes étapes du projet;
- Intervenir en cas de malentendus entre des acteurs du projet;
- Apporter le soutien nécessaire lorsque demandé par la municipalité.

Pour plus d'information ou pour envoyer votre proposition :

Brigitte Vincent

Agente de développement culturel

bvincent@mrclaurentides.qc.ca

819.425.5555 poste 1027

1255 chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carre, J0T 1J0